

MODELE  
D'ARRETE MUNICIPAL ORDONNANT LE PLACEMENT D'UN CHIEN EN FOURRIERE  
(Danger grave et immédiat)

Département de l'Allier  
Canton de .....  
Commune de .....

Le Maire,

Vu le code rural et de la pêche maritime, et notamment les articles L.211-11 à L.211-28 ;

Vu le code des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2 ;

Vu la loi du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux ; (si chien de première ou de deuxième catégorie)

Vu la correspondance du .... relative à...(éventuellement) ;

Vu l'arrêté municipal de mise en demeure envoyé par lettre recommandée avec avis de réception en date du... pris pour contraindre M. X à régulariser sa situation concernant la détention de son chien de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie (éventuellement) ;

Vu les dépôts de plainte pour divagation (éventuellement) ;

Considérant que le chien de type ..... identifié ... de 1ère (ou 2ème catégorie) a été trouvé en divagation dans l'enceinte de l'école de ....(ou tout autre lieu où sa présence est interdite);

Considérant que le chien dont le numéro d'identification est ... de M. X, se trouve régulièrement en état de divagation sur le territoire de la commune (décrire les lieux des divagations et des dégâts causés s'il y en a) (éventuellement) ;

Considérant que le chien dont le numéro d'identification est ... de M. X, en état de divagation, présente un danger grave et immédiat au sens de l'article L.211-11 du code rural et de la pêche maritime, pour la sécurité publique (décrire le(s) danger(s) que représente l'animal (pour la circulation routière, les personnes ou les animaux) ;

Considérant que les mesures prescrites n'ont pas été réalisées (éventuellement) ;

Considérant qu'en l'absence de mesures de nature à prévenir les dangers susmentionnés, il y a lieu de procéder au placement de l'animal dans un lieu de dépôt adapté à son accueil et à sa garde ;

ARRETE

Article 1<sup>er</sup> :

Le chien dont le numéro d'identification est ... détenu par Monsieur X est placé à la fourrière de .....

Article 2 :

Le chien identifié ..... après avis d'un vétérinaire désigné par le préfet, pourra être euthanasié selon les dispositions de l'article L.211-11-II du code rural et de la pêche maritime. Dans le cas où l'animal ne serait pas euthanasié, et si à l'issue d'un délai franc de garde de huit jours ouvrés, le détenteur de l'animal ne présente pas toutes les garanties quand à l'application des mesures prescrites par la réglementation, le maire autorise le gestionnaire du lieu de dépôt, après avis d'un vétérinaire à en disposer dans les conditions prévues au II de l'article L.211-25.

Article 3 :

Les frais afférents aux opérations de capture, de transport, de garde et d'euthanasie de l'animal sont intégralement et directement mis à la charge de **Monsieur X**.

Article 4 :

Le commandant de la brigade de gendarmerie de... , le directeur de la police municipale, et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Préfet.

La présente décision peut être contestée dans un délai de deux mois suivant la présente notification devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand. Ce délai commence à courir du jour où la présente décision a été notifiée.

Fait à ....., le .....

Le Maire  
Nom, signature